

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, mercredi 20 février 2019

Le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris approuve le compte financier 2018 et autorise le déménagement de l'entreprise

Le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris, réuni le 20 février 2019 sous la présidence de Patrick Braouezec, a approuvé le compte financier et l'affectation des résultats 2018 de la Société du Grand Paris. En 2018, les dépenses de la Société du Grand Paris se sont élevées à 2,66 milliards d'euros.

En hausse de 45 % par rapport à 2017, les dépenses cumulées de la Société du Grand Paris depuis sa création atteignent 6,2 milliards d'euros. Le rythme de croissance des dépenses s'est nettement accéléré notamment sous l'impulsion de la dynamique des travaux de la ligne 15 Sud et le démarrage effectif des travaux de génie civil sur la ligne 16. Le budget 2019 de la Société du Grand Paris qui s'élève à 3,9 milliards d'euros s'inscrit dans cette forte montée en puissance du projet.

« En approuvant le compte financier de la Société du Grand Paris, les membres du conseil de surveillance valident les orientations prises en 2018. Les travaux du Grand Paris Express ont accéléré l'an dernier et vont prendre davantage d'ampleur dès 2019. Par ailleurs, le modèle économique de la Société du Grand Paris, grâce à sa capacité d'emprunt, permet un calendrier de réalisation du projet au plus près des contraintes techniques rencontrées. »

Patrick Braouezec, président du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris

L'interopérabilité à la gare Champigny Centre

Conformément à ses engagements, le président du directoire de la Société du Grand Paris a partagé avec les membres du conseil de surveillance la méthode de concertation et le calendrier de décision qui devra permettre de poser les enjeux en matière de desserte des territoires et d'attractivité des lignes, d'exploitation et de fonctionnement des gares mais également d'impacts sur les chantiers, les coûts et les économies.

Trois ateliers sont d'ores et déjà prévus avec plusieurs experts qualifiés extérieurs à la Société du Grand Paris. Les services techniques de l'État, de la région Île-de-France, des conseils départementaux, des établissements publics territoriaux et des communes concernées seront associés à ces ateliers, ainsi qu'Île-de-France Mobilités et la Société du Grand Paris

D'ici à l'été 2019, ces ateliers travailleront sur les thématiques suivantes :

- atelier n°1 : desserte des territoires et attractivité des lignes (analyse des temps de trajets, temps d'attente et temps de correspondance).

Contacts presse :

Guy-Arnaud Behiri – gbehiri.quai3@societedugrandparis.fr – 06 98 82 79 40

Jérémy Huppenoire – jhuppenoire.quai3@societedugrandparis.fr – 06 34 47 16 18

- atelier n°2 : exploitation et fonctionnement des gares (étude des deux options : « gare d'interopérabilité » et « gare de correspondances » à Champigny Centre avec les conséquences en matière d'exploitation et de maintenance).
- atelier n°3 : impacts sur les chantiers, les coûts et les économies (mesure des conséquences des travaux sur la ligne 15 Est dans la zone de Champigny avec ou sans l'interopérabilité et analyse des coûts et économies des deux hypothèses).

La synthèse de ces ateliers sera présentée au conseil de surveillance de juin 2019.

« Nous allons mener une réflexion partagée sur la base d'éléments factuels sur les interconnexions entre les lignes 15 Sud et 15 Est du Grand Paris Express dont les conclusions auront d'importantes conséquences sur les travaux à mener pour la réalisation de la ligne 15 Est. C'est parce que la ligne 15 Est sera réalisée qu'il est important de partager en transparence les analyses que nous avons menées sur les difficultés de réalisation et de fonctionnement dans les scénarios avec ou sans interopérabilité. Conformément aux engagements que j'ai pris, l'appréciation technique des conséquences de l'interopérabilité sera réalisée en concertation avec les acteurs concernés. »

Thierry Dallard, président du directoire de la Société du Grand Paris

Le conseil de surveillance autorise le déménagement de l'entreprise

Grâce aux arbitrages du gouvernement en 2018, la Société du Grand Paris a désormais les moyens de mener à bien le projet du Grand Paris Express. La Société du Grand Paris se réorganise et les effectifs seront multipliés par trois d'ici deux à trois ans. Actuellement, les effectifs de la Société du Grand Paris sont répartis sur trois sites distincts basés à Saint-Denis. Ces locaux ne permettent plus de répondre aux besoins futurs d'hébergement du personnel.

Le conseil de surveillance a autorisé le déménagement de la Société du Grand Paris sur un autre site à Saint-Denis.

« C'est une étape importante pour la Société du Grand Paris qui va tripler ses effectifs d'ici 2022, il est donc indispensable de disposer d'un site unique, plus grand, accessible et qui permette à l'entreprise de regrouper sur des plateaux projets communs, ses équipes avec celles des bureaux d'études qui l'assistent. »

Thierry Dallard, président du directoire de la Société du Grand Paris

À propos de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est l'entreprise publique créée par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et acquiert, pour le compte d'Île-de-France Mobilités, les matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de la ligne 14, la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.

Contacts presse :

Guy-Arnaud Behiri – gbehiri.quai3@societedugrandparis.fr – 06 98 82 79 40

Jérémy Huppenoire – jhuppenoire.quai3@societedugrandparis.fr – 06 34 47 16 18